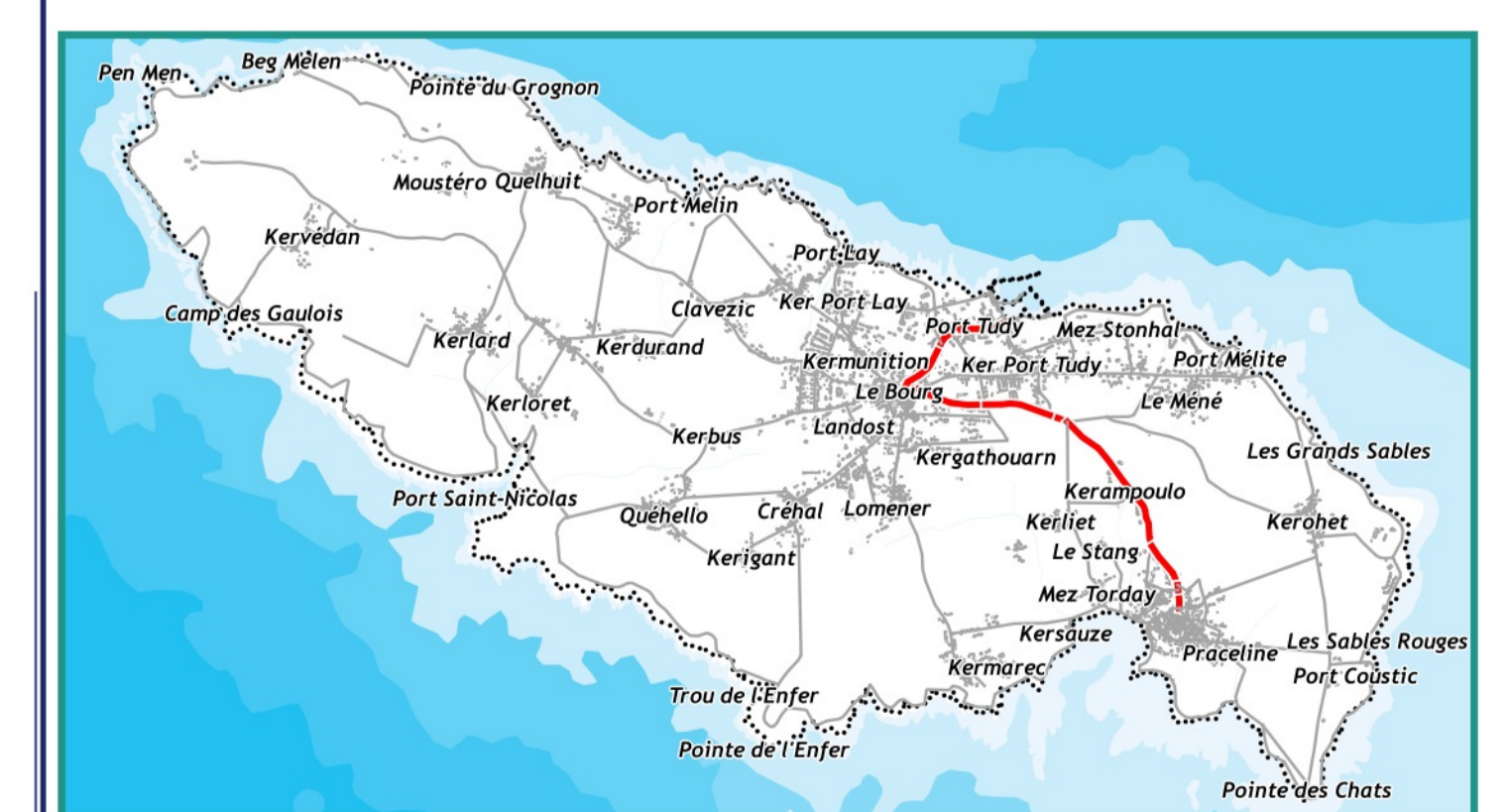


COMMUNE DE GROIX
PLAN LOCAL D'URBANISME
 PLU approuvé le 5 décembre 2019



Légende

- Limite de zonage
- Libellé de zonage
- Emplacement réservé au titre du L. 151-41 du Code de l'Urbanisme
- Numéro de l'emplacement réservé
- Secteur de mixité sociale au titre L. 151-15 du Code de l'Urbanisme
- Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation
- Numéro du Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation
- Espaces boisés classés au titre du L. 113-1 et 2 du Code de l'Urbanisme
- Zones humides protégées au titre du L151-23 de Code de l'Urbanisme
- Etang, bassins de rétention
- Cours d'eau protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul des cours d'eau (5m)
- Implantation des constructions au titre du L. 151-18 du CU
- Talus ou haie remarquable à préserver au titre du L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Zone de préemption du département au titre des espaces naturels sensibles (approbation du 14/02/03)
- Aléa centennal NVC +60cm (Données DDTM, Octobre 2011) (tracé schématique, se référer aux cartes officielles)
- ☆ Éléments de patrimoine
- ◇ Petit Patrimoine protégé au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme
- ◇ Site paysager protégé au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme si intérêt écologique; L151-19 du Code de l'Urbanisme dans le cas contraire

Liste des emplacements réservés

Numéro	Description	Bénéficiaire
1	Chemin piétons/voies du bourg à Port Tudy	Commune
2	Site de stationnement à Kerfollon	Commune
3	Landfill - Création de cheminement doux	Commune
4	Site de stationnement aux Grands Sables	Commune
5	Site D. Groix - Création de cheminement doux	Commune
6	Projet de chemin "Tracé n°1"	Commune
7	Chemin piétons/voies du bourg à Locmava	Commune
8	Chemin piétons/voies du bourg à Kerfollon	Commune

Liste des Orientations d'aménagement et de Programmation

Numéro	Libellé de POAP	Situation	Emplacement
1	OAP relatives à l'habitat	Zone Et Groix-Ferrière	
2	OAP relatives à l'habitat	Landfill	
3	OAP relatives à l'habitat	Fargatouarn	Sud
4	OAP relatives à l'habitat	Fargatouarn	Nord
5	OAP relatives à l'habitat	Commune	
6	OAP relatives à la réhabilitation, la reconstruction, la mise en valeur ou l'aménagement	Le hémicycle de la Salle des FÊTES	
7	OAP comprenant des dispositions relatives à l'équipement commercial et artisanal	Le Grigp-Ferrière	
8	OAP relatives à l'habitat	Locmava	

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2019

Le Maire
Dominique YVON

